

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2019

Objet : Adoption du taux de participation à la banque de données pour les collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel.
Exercice 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption du taux de participation à la banque de données pour les collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel. Exercice 2020.

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 17 alinéa 2 relatif à la participation des communes et établissements publics aux frais de fonctionnement de la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2018.46 du 24 septembre 2018 portant fixation du taux de participation à la banque de données des collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel pour l'exercice 2019,

Vu l'arrêté N° TERB1909541A du Ministre de l'action et des comptes publics en date du 28 mars 2019 fixant le montant de la participation pour la banque de données du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2019 les taux de participation à la banque de données des collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel à :

- 0,23 euro par habitant pour les communes,
- 16,50 euros par agent pour les établissements publics.

 Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne